COMMUNE DE
TROISTORRENTS

Programme de politique énergétique

2025 - 2028



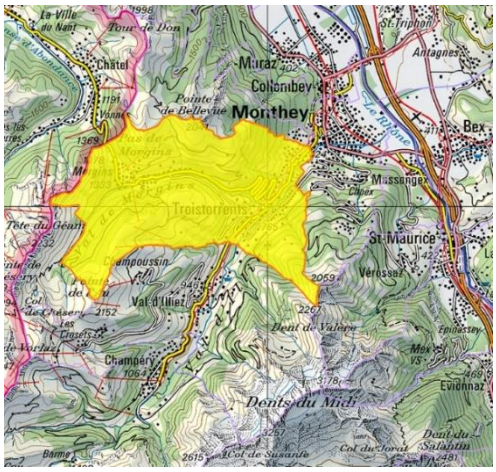
© Etienne Claret

Au-delà du torrent*, tous concernés par le climat

**référence à "trans torrentium", origine du nom Troistorrents signifiant "au-delà du torrent"*

1 Présentation de la Commune

Porte d'entrée de la vallée d'Illiez, Troistorrents est une commune de 37 km^2, qui s'étend d'une altitude de 560m à 2152m, tournée à la fois vers la plaine et la montagne.



Son chef-lieu, le village de Troistorrents, est situé à une altitude de 765 m. On y accède en voiture, en quelques minutes depuis Monthey, ou en transports en commun via les lignes régionales des Transports Publics du Chablais. A leur arrivée, les visiteurs sont accueillis par la magnifique église Ste-Marie-Madeleine, consacrée en 1702, et qui domine le village. Ils pourront également découvrir son important patrimoine, en particulier le musée des Vieux Moulins de la Tine ou les Fours à Pain restaurés.

Avec sa station de Morgins, la commune dévoile son côté touristique et sportif. Cette station de ski fait en effet partie du domaine skiable international des Portes du Soleil et est intégrée à l'entité touristique « Région Dents du Midi » avec les deux autres communes de la vallée d'Illiez (Val-d'Illiez et Champéry). Située à 1300m d'altitude, Morgins offre un large éventail d'activités. En hiver, les amateurs de ski, de randonnées à ski ou en raquettes ou encore de ski de fond, seront ravis de découvrir le vaste territoire de jeux qui s'offre à eux. L'offre estivale est également très diverse avec, notamment, de nombreux itinéraires VTT et de randonnées pédestres.
Que ce soit pour une promenade le long de sentiers thématiques du vallon de They, une « grimpée » au sommet de la Pointe de Bellevue pour admirer la plaine du Rhône et le lac Léman ou une virée du côté des Dents du Midi, la commune offre un paysage varié, un environnement propice à la découverte, à la détente et au loisir et des opportunités multiples pour se ressourcer.

Sa population s'élève à 5'008 habitants en 2024, en augmentation de 18.4% entre 2010 et 2023. A noter que la commune dispose d'un parc notable de résidences secondaires, leurs propriétaires sont considérés comme des habitants à part entière et sont également la cible des actions du présent programme.



La nature qui l'entoure offre à la Commune de Troistorrents un potentiel énergétique d'une grande richesse, en particulier ses nombreux cours d'eau et ses forêts qui s'étendent sur 1440 ha.

2 Enjeux et opportunités énergétiques

2.1 Etat des lieux

La consommation d'énergie sur le territoire communal est déclinée selon les besoins suivants : chaleur, électricité, mobilité. A cela s'ajoute l'énergie grise contenue dans les biens et services importés par les habitants. En 2016, le bilan énergétique par habitant[1] s'élevait à env. 24 MWh réparti de la manière suivante :

- chaleur : 60%,
- électricité : 11%,
- mobilité : 29%.

A ce bilan, une estimation de 7 MWh par habitant s'ajoute pour les biens et services à titre informatif.

En respectant la vision énergétique du canton pour 2060, une baisse globale de la consommation énergétique par habitant de 27% (hors biens et services) est attendue.

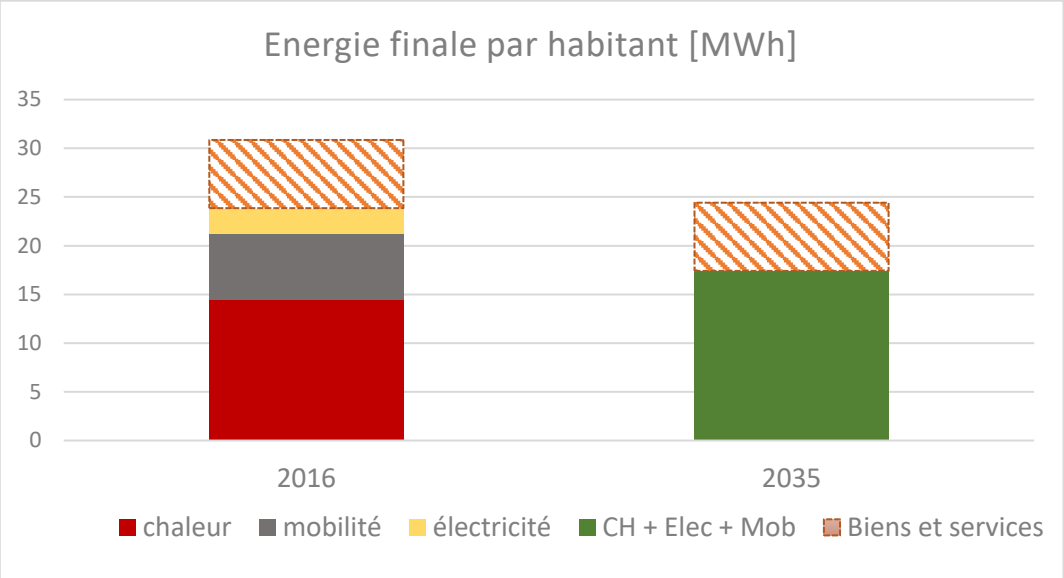


Figure 1: consommation d'énergie finale par habitant et par année selon l'état 2016 et l'objectif 2035 (Source: NCSA & Crem)

[1] Le bilan a été établi sur la base de données de la planification énergétique territoriale de NCSA pour la chaleur et l'électricité, ainsi que d'une évaluation sur la base de données cantonales et fédérales pour la mobilité et les biens & services.

2.2 Bâtiments

La Commune de Troistorrents a réalisé une planification énergétique territoriale (PET) en 2018.

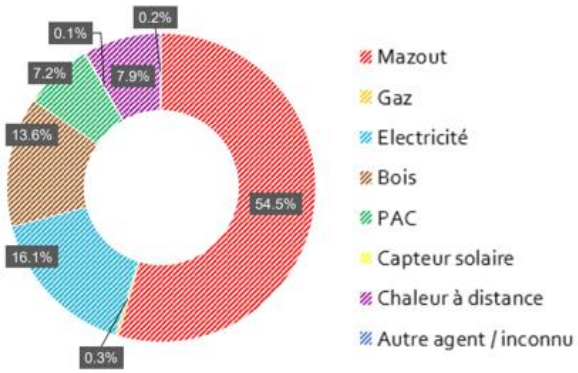


Figure 2: Répartition de la chaleur par agent énergétique (Source: NCSA)

Cette analyse a permis de montrer les principaux enjeux liés au parc bâti du territoire communal. La figure suivante, issue de la PET, résume la situation énergétique en 2016 du territoire au niveau des besoins en chaleur.

Les grands enjeux de la transition énergétique de la commune sont donc liés à la part importante de mazout et de l'électricité directe pour la production de chaleur des bâtiments.

Les principales opportunités identifiées sur le territoire communal sont :

- le déploiement et la densification du réseau de chaleur à distance (valorisation de la ressource bois) (potentiel maximum x2,5) ;
- le déploiement des pompes à chaleurs (potentiel maximum x3) ;
- le déploiement de solaire photovoltaïque (potentiel maximum x8).

2.3 Mobilité

Sur la base de données cantonales sur la mobilité et de données communales sur les pendulaires, la mobilité par habitant a été évaluée à 6,8 MWh[2]. Plus de 90% des trajets au départ de la commune ou ayant la commune pour destination sont couverts par un véhicule individuel motorisé. Les transports publics sont uniquement plébiscités pour quelques trajets de longue distance.

Cet état des lieux révèle le potentiel considérable pour le report modal du transport individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce. L'amélioration des infrastructures et des conditions cadres devra permettre de repenser la mobilité des résidents et des collaborateurs de la commune.

2.4 Eau

Jusqu'au début du siècle dernier, l'eau potable provenait de sources privées ou de fontaines. C'est au début des années 1900 que la commune commence à aménager son réseau communal à l'aide de captages telles que les sources du Bois ou de réservoir à l'image de celui du Géant. Selon la mise à jour du plan directeur des eaux (2022), la commune dispose de suffisamment d'eau sur le moyen terme mais doit veiller à assurer un approvisionnement suffisant sur le long terme, en fonction de l'augmentation démographique. De plus, des sécheresses répétées

[2] Estimation du Crem sur la base des données cantonales sur les consommations de carburants

pourraient avoir une incidence sur la disponibilité de cette ressource. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les résidents en aient une utilisation rationnelle.

En tant qu'entité communale, l'eau est utilisée à de nombreuses fins : fontaines, arrosages, fourniture d'eau pour les sanitaires des bâtiments publics, pour les salles de classe et bricolage, etc. Si la disponibilité de la ressource en eau semble assurée pour le moment, économiser de l'eau permet de montrer l'exemple dans un contexte où des privés détiennent des sources d'eau. En outre, cela révèle un certain potentiel d'économie d'énergie dans la mesure où l'eau est chauffée pour plusieurs des usages[3].

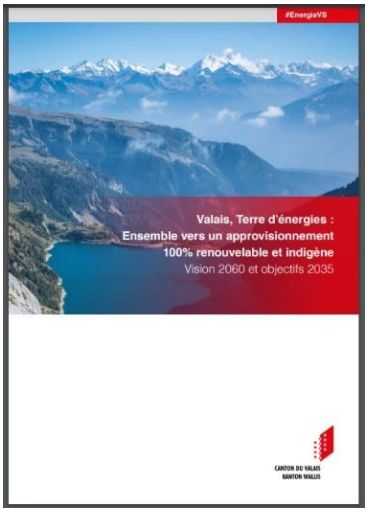
La comptabilité énergétique des infrastructures communales permet de faire un bilan des consommations d'eau des différents bâtiments et de mettre en place des mesures d'économies.

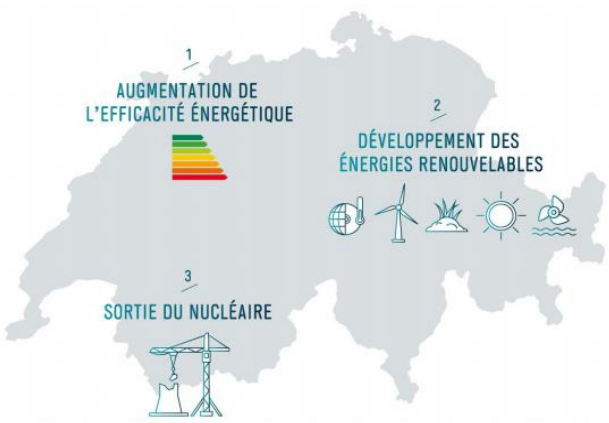
Sur cette base, la Commune a décidé d'engager une politique énergétique ambitieuse, dont les objectifs et grands axes stratégiques sont définis dans le chapitre suivant.

3 Objectifs 2035 et stratégie de la politique énergétique

Les objectifs de la Commune, ainsi que les grands axes prioritaires sont basés sur les concepts directeurs et engagement suivants :

- vision 2060 et les objectifs 2035 du Canton du Valais ;
- stratégie énergétique 2050 de la Confédération ;
- neutralité carbone d'ici 2050.





La politique énergétique de Troistorrents est basée sur les principes de :

- **réduction** des besoins énergétiques (sobriété et efficacité énergétique) ;
- **substitution** du fossile et de l'électricité directe par le développement des énergies **renouvelables** locales ;
- **l'exemplarité** de la commune en terme d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable locale.

[3] A titre informatif, un peu plus d'un tiers de l'eau utilisée dans les ménages est chauffée. (Source : suisseenergie, https://www.suisseenergie.ch/menage/eau-chaude/)

3.1 Objectifs spécifiques 2035 pour le territoire

Domaine	Objectifs spécifiques	Mesures liées
Chaleur	Réduire les besoins de chaleur par habitant de 25% par rapport à 2017.	Inciter la rénovation pour atteindre un taux de 2% par an.
	Atteindre une part d'énergie primaire renouvelable pour la chaleur de 65%	Déployer les chauffages à distance dans les zones propices.
		Favoriser la substitution du mazout et de l'électrique direct par des pompes à chaleur, du chauffage au bois ou du solaire thermique.
Electricité	Réduire la consommation d'énergie primaire par habitant pour l'approvisionnement en électricité de 14% par rapport à 2016.	Sensibiliser la population et les entreprises.
	30% des besoins en électricité doivent être couverts par la production d'électricité renouvelable et indigène sur le territoire	Accroître les productions de solaire photovoltaïque sur le territoire communal.
Mobilité	Favoriser une mobilité durable	Mettre en place des conditions cadres pour favoriser les transports en commun Favoriser la mobilité douce et électrique.
Eau	Favoriser une utilisation rationnelle de l'eau potable	Sensibiliser la population et les entreprises
Emission gaz à effet de serre (GES)	Réduire les émissions de GES de 50% par rapport à 2017.	Liées à l'ensemble des autres mesures.
Politique générale	Obtenir des indicateurs fiables	Mise à jour de la PET 2027 (et REGBL 2026)
Politique générale	Obtenir une base légale	Intégration durabilité dans le règlement communal de construction

3.2 Objectifs spécifiques 2035 pour le patrimoine communal

Domaine	Objectifs spécifiques	Mesures liées
Chaleur	Diminuer la consommation de chaleur des bâtiments communaux de 30 % par rapport à 2016.	Suivi et assainissement progressif des bâtiments communaux.
	Pas de nouvelles chaudières ou de remplacements de chaudières à énergies fossiles.	
Electricité	Stabiliser la consommation **d'électricité** des infrastructures communales par rapport à 2016.	Assurer une utilisation rationnelle de l'électricité tant dans les bâtiments que les installations communales (éclairage public, STEP, etc.).
	Maintenir un approvisionnement 100% renouvelable.	
	Augmenter la production d'électricité renouvelable locale.	Installations de solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux.
Mobilité	Favoriser une mobilité durable au sein de l'Administration.	Développer une politique de mobilité et d'achats pour les services communaux.
Eau	Réduire les consommations d'eau dans le patrimoine communal	Évaluer les consommations d'eau du patrimoine communal, suivre les consommations et mettre en place des mesures pour économiser l'eau
Exemplarité	Contrôle et suivi de la consommation énergétique communale.	Mise en place d'une comptabilité énergétique dont découlera un plan d'assainissement.
Exemplarité	Mettre en place une exemplarité et une gouvernance dans le domaine de l'énergie	Formation continue du personnel à la durabilité Intégration durabilité dans la stratégie d'achat (approche LCC) Communication régulière (journal, réseaux sociaux), programmes scolaires de sensibilisation

4 Plan d'action 2025-2028 et indicateurs

Le plan d'action représente les mesures concrètes à mettre en œuvre sur le terrain afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques, ainsi que des indicateurs de suivi de performance. Il est disponible, en annexe de ce document, et fait partie intégrante du programme de politique énergétique de Troistorrents. Il concerne la période 2025-2028. Il comprend la description des mesures définies, les responsabilités, les délais et les priorités.

Un suivi du programme d'action est réalisé chaque année par la Commission énergie. Les budgets sont évalués en début d'année pour pouvoir les inclure dans les demandes auprès du Conseil communal.

5 Gouvernance

Le programme de politique énergétique est piloté par le Conseil communal qui est responsable de son exécution.

Le suivi de sa mise en œuvre est du ressort de la Commission énergie qui préavise et joue un rôle de consultant.

Le schéma RACI ci-dessous représente le rôle de chaque partie prenante.

Réalisateur	Approbateur	Consulté	Informé
Administration communale	Conseil communal	Commission énergie	Acteurs

6 Annexes

Font partie intégrante du programme de politique énergétique les documents suivants :

- plan d'action 2025 ;
- suivi des indicateurs associés annuels.

7 Validation du programme de politique énergétique

Programme de politique énergétique 2025-2028 et annexes

- préavisés par la Commission énergie le
  validés par le Conseil communal le